

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 27 juin 2018** à 19h00 Salle Serge Lange, rue d'Estiennes d'Orves, à Pecquencourt que se sont réunis les délégués désignés par les communes et la communauté d'agglomération du Douaisis adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils municipaux et le conseil communautaire.

Nombre de communes adhérentes : 11

Nombre de communes de la communauté d'agglomération du Douaisis : 35

Nombre de délégués : 45

Présents : 37 (titulaires et suppléants)

Absents : 5

Procuration : 3

Secrétaire de Séance : Jacques LECLERCQ

Etaient présents (délégués titulaires) : 34

Christian VITU (Aniche) - Youssef MANHAB (Auberchicourt) - Pascal JONIAUX (Bruille lez Marchiennes)- Georges CINO (Ecaillon) - Didier FERREZ (Emerchicourt) - Alain BRUNEEL (Lewarde) - Bruno DAUTREMEPUICH (Masny) - Pascal PRUVOST (Monchecourt) - Michel HAREMZA (Montigny en Ostrevent) - Joel PIERRACHE (Pecquencourt) - Rémy VANANDREWELT (Pecquencourt) - Damien FRENOY (CAD/Cantin) - Marylise FENAIN (CAD/Cuincy) - Didier TASSEL (CAD/Fressain) - Francis FUSTIN (CAD/Goeulzin) - Michel LEBLOND (CAD/Férin) - Jacques LECLERCQ (CAD/Roost Warendin)- Christian POIRET (CAD Lauwin Planque) - Christian HATU (CAD/Lambres lez Douai) - Joël THOREZ (CAD/Arleux) - Robert STRZELECKI (CAD/Flers en Escrebieux) - Henri COQUELLE (CAD/Faumont)- Henri DERASSE (CAD/Aubigny au Bac) - Denis LAMY (CAD/Goeulzin) - Claudine PARNETZI (CAD/Waziers) - Jacques ELIAS (CAD/Anhiers) - Dominique RICHARD (CAD/Waziers) - Romuald SAENEN (CAD/Guesnain) - Véronique LEGRAND (CAD/Sin le Noble) - Jean Luc DEVRESSE (CAD/Douai) - Nadia BONY (CAD/Douai) - Arnaud PIESSET (CAD/Lallaing) - Jean Michel SZATNY (CAD/Dechy) - Frédéric CHEREAU (CAD/Douai).

Etaient présents (délégués suppléants) : 3

Reine DEFRANCE suppléante de Thierry FAIDHERBE (CAD/Flers en Escrebieux) - Anna LEARDI suppléante de Colette CAPA (CAD/Roost Warendin) - Pascal DAMBRIN suppléant de Christophe DUMONT (CAD/Sin le Noble).

Etaient présents par procuration : 3

Marc HEMEZ (Aniche) donne pouvoir à Christian HATU (CAD/Lambres lez Douai) - Jean Claude DHALLUIN (CAD/Courchelettes) donne pouvoir à Marylise FENAIN (CAD/Cuincy) - Didier CARREZ (CAD/Sin le Noble) donne pouvoir à Pascal DAMBRIN (CAD/Sin Le Noble).

Etaient absents et excusés : 5

Marie BONNAFIL (Aniche) - Alain SEGOND (CAD/Râches) - Bruno MUNDT (Loffre) - Alain KLEE (CAD/Lallaing) - Marilyne LUCAS (CAD/Guesnain).

OBJET : INFORMATION SUR LES DELEGATIONS AU BUREAU SYNDICAL EN VERTU DE L'ARTICLE L 5211.10 DU CGCT

Monsieur HATU indique que l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Bureau Syndical peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines attributions exhaustivement listées.

Dans ce cadre, lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du Comité Syndical.

Par conséquent, le Comité Syndical est informé que le Bureau Syndical a décidé :

- l'installation de deux abris non publicitaires, un par sens de circulation, à l'arrêt « Robespierre » sur la commune de Cuincy.
- De refuser l'installation d'un abribus à l'arrêt « BARRIERE DU MARAIS » devant le collège de Roost-Warendin.
- le versement d'une subvention d'un montant de 3 134.30 € à la commune de LOFFRE, pour la réalisation d'un projet d'aménagements de 13 passages piétons qui répond aux principes et prescriptions de l'AXE 2 du PDU.
- le versement d'une subvention d'un montant de 4 443.00 € à la commune de Pecquencourt, pour la réalisation d'un projet d'aménagements des rues Estienne d'Orves, Gustave Colliez, Maurice Thorez et Avenue Barrois qui répond aux principes et prescriptions de l'AXE 2 du PDU.
- de confier la défense des intérêts du SMTD à Maître Dominique GUERIN du cabinet IDAVOCATS suite au recours déposé Monsieur MARTIN propriétaire d'une pâtisserie sur le tracé des travaux d'extension de la ligne A du BHNS,
- de confier la représentation des intérêts du SMTD à Maître Eric FORGEOIS du cabinet DOXA DROIT PUBLIC SAVOYE & Associés aux fins de contester le titre de recettes de 1.400.000€ émis par la CAD dans le cadre du dossier de la fibre optique.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45
Nombre de votants : 40
Suffrage exprimé : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

PREND ACTE des décisions prises par le Bureau Syndical en vertu des délégations qui lui ont été consenties par le Comité Syndical conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré en séance

Le Président
Christian HATU



Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Syndicat Mixte des Transports du Douaisis
Numéro de l'acte	SMTD-18-6-1-3
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	5.6 - Exercice des mandats locaux
Objet de l'acte	DELIBERATION COMITE SYNDICAL DU 27 JUIN 2018 - INFORMATION SUR LES DELEGATIONS AU BUREAU SYNDICAL EN VERTU DE LARTICLE L 5211.10 DU CGCT
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	059-255900441-20180629-SMTD-18-6-1-3-DE
Date de transmission de l'acte	29/06/2018
Date de réception de l'accuse de réception	29/06/2018